

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté n° **2023-051** /MEMC/SG/DGCM
portant modification de l'arrêté n°2022-
114/MMC/SG/DGCM du 31 août 2022 portant
extension du périmètre du permis de recherche
n°2835 dénommé « BAMBASSO » de la société
SALMA INTERNATIONAL SARL «IFU :
00033666X».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Visa DCM/EF n° 64
- MJ
- 08-02-2023
- 
- VU la Constitution ;
 - VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
 - VU la loi 036-2015/CNT, du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso ;
 - VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le décret n°2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
 - VU le décret n°2022-00996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le décret n°2022-0922/PRES-TRANS/PM/MMC du 08 octobre 2022, portant organisation du Ministère des mines et des carrières ;
 - VU le décret n° 2017 – 0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations ;
 - VU le décret n° 2017–023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières ;
 - VU l'arrêté n°2021-253/MEMC/SG/DGCM du 23 septembre 2021 portant organisation, attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
 - VU l'arrêté n°2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018, portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;
 - VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
 - VU l'arrêté n°2017-000024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;

- VU l'arrêté n°2019-013/MMC/SG/DGCM du 05 mars 2019 portant octroi du permis de recherche n°2835 dénommé « **BAMBASSO** » à Monsieur **SAWADOGO Rasmané** ;
- VU l'arrêté n°2020-057/MMC/SG/DGCM/ du 24 avril 2020 portant transfert du permis de recherche dénommé « **BAMBASSO** » à la société **SALMA INTERNATIONAL SARL** ;
- VU l'arrêté n°2022-114/MMC/SG/DGCM du 31 août 2022 portant extension du périmètre permis de recherche n°2835 dénommé « **BAMBASSO** » de la société **SALMA INTERNATIONAL SARL (IFU : 00033666X)**,
- VU la lettre de la société **SALMA INTERNATIONAL SARL** portant correction de l'arrêté portant extension du périmètre du permis de recherche « **BAMBASSO** » enregistrée à la Direction Générale du Cadastre Minier le 22 septembre 2022 sous le numéro n°756 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté n°2022-114/MMC/SG/DGCM du 31 août 2022 portant extension du périmètre permis de recherche n°2835 dénommé « **BAMBASSO** » de la société **SALMA INTERNATIONAL SARL (IFU : 00033666X)** est modifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

ARTICLE 3 : La validité du permis objet d'extension est de **trois (03) ans** à compter du 10 avril 2018 date de signature de l'arrêté d'octroi. Il peut être renouvelé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

LIRE

ARTICLE 3 : La validité du permis objet d'extension est de **trois (03) ans** à compter du 05 mars 2019 date de signature de l'arrêté d'octroi. Il peut être renouvelé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est enregistré, publié au journal Officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

15 FEV 2023


Simon-Pierre BOUSSIM


Ampliations:

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1-DCMEF/MEMC
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/MEFP
- 1- DGI/MEFP
- 3- SALMA INTERNATIONAL SARL
- 1-Gouvernorat / Région du Sud-Ouest
- 1 - J.O.
- 1- IM
- 1 - Classement